



Ville de Trois-Pistoles

Rapport sur les faits saillants de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023

À titre de maire de la ville, j'ai l'honneur de vous présenter, tel que le prévoit l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année financière 2023.

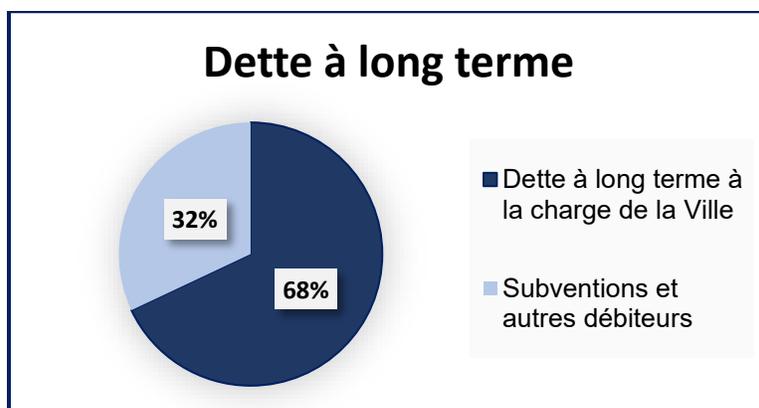
Rapport financier

Les états financiers audités de la Ville de Trois-Pistoles montrent des revenus de 7 535 210 \$ et des dépenses de 6 980 931 \$ de pour l'année 2023 un surplus d'opération de 554 279 \$.

	2022	2023
Revenus	7 597 591 \$	7 535 210 \$
Dépenses	6 925 701 \$	6 980 931 \$
Surplus d'opération	671 890 \$	554 279 \$

Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2023 se situait à 1 854 684 \$ comparativement à 814 371 \$ au 31 décembre 2022. Les actifs de la Ville de Trois-Pistoles au 31 décembre 2023 totalisent 37 836 250 \$ comparativement à 38 020 835 \$ au 31 décembre 2022. Le passif représente 10 086 475 \$ au 31 décembre 2023 comparativement à 10 603 075 \$ en 2022.

Enfin, la dette à long terme de la municipalité s'élevait pour sa part à 7 299 700 \$ au 31 décembre 2023 comparativement à 8 166 500 \$ à la même date en 2022. Une fois les diverses subventions gouvernementales déduites et autres débiteurs, la dette directement à la charge de la Ville se chiffre à 4 963 093 \$ au 31 décembre 2023.



Tous les résultats ci-haut mentionnés sont des résultats non consolidés.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2023 audités ont été déposés, par le trésorier, lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024. On y retrouve le rapport financier consolidé pour l'année 2023 ainsi que les rapports de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers et sur le taux global de taxation réel.

Dans son rapport, l'auditeur indépendant, soit la firme Mallette S.E.N.C.R.L., affirme que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Rémunération des membres du Conseil municipal

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la rémunération accordée aux membres du Conseil est diffusée dans le rapport financier et publiée sur le site internet de la Ville.

2023	Maire	Conseillers
Rémunération	28 426 \$	8 607 \$
Allocation de dépenses	14 213 \$	4 303 \$
Total	42 639 \$	12 910 \$

De plus, la MRC des Basques a versé, pour l'année 2023, une rémunération de 5 166 \$ au maire ou maire suppléant incluant des allocations non imposables totalisant 2 583 \$.



Philippe Guilbert, maire